

RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER

Séance du 29/03/2004

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)	DELIBERATION N°
Point 1: Approbation des comptes rendus 1-1 Approbation des Relevés de Décisions des Conseils d'Administration du mois de janvier au mois de juillet 2003.	Les Relevés de Décisions des Conseils d'Administration des 20/01/2003, 3/02/2003, 10/02/2003, 17/02/2003, 25/02/2003, 03/03/2003, 07/04/2003, 05/05/2003, 20/05/2003, 26/05/2003, 04/06/2003, 16/06/2003 et 07/07/2003 sont adoptés.	Division des Affaires Générales	2004/03/189
Point 2: Elections 2-1 Election d'un étudiant au Conseil du SIMPPS.	Deux étudiants se sont portés candidats au Conseil du SIMPPS, Aurélia DECHERF (30 voix), David GAULHET (15 voix). Mademoiselle DECHERF est élue au conseil du SIMPPS.	Division des Affaires Générales SIMPPS	
2-2 Election des représentants des étudiants au Bureau de l'Université (majorité absolue des membres en exercice soit 31 voix au moins).	Fabien ACCURSO, Jessica BORDELAIS et Aurélia DECHERF sont élus au bureau de l'Université.	Division des Affaires Générales	
2-3 Election pour la mise à jour de la Commission Electorale.	Monsieur Guy FLOUZAT est élu à la commission électorale comme Enseignant-chercheur non membre des conseils de l'Université Paul Sabatier.	Division des Affaires Générales	
Point 5: Conventions et Association 5-1 Convention entre l'Université de Montpellier 2 et l'UPS/UFR PCA relative à un échange de matériel. Convention entre l'UPS/RI et l'Université d'Alexandrie (Egypte).	La convention d'échange de matériel entre l'Université de Montpellier 2 et l'Université Paul Sabatier (UFR PCA) et l'accord de coopération inter-universitaire entre l'Université Paul Sabatier et l'Université d'Alexandrie (Egypte) sont adoptées.	Division des Affaires Générales Agent comptable RI/ PCA	2004/03/190
5-3 Convention tripartite entre l'UTM, l'UT1 et l'UPS relative à la participation de l'UPS à la Chaîne VO de Canal U.	La convention de participation à la Chaîne VO de Canal U entre l'Université Paul Sabatier, l'Université de Sciences Sociales et l'Université Toulouse le Mirail a été adoptée.	Division des Affaires Générales Agent comptable SCOM	2004/03/191
5-4 Convention entre l'UFR/STAPS et l'Université des Sciences Sociales relative au remboursement des cours de Monsieur Ernst.	La convention entre l'Université Paul Sabatier et l'Université des Sciences Sociales relative au remboursement à l'UT1 de 11,5 heures de cours faites par M. Ernst à l'UFR STAPS en complément de son service statutaire pour l'année 2002-2003 est adoptée.	Division des Affaires Générales Agent comptable	2004/03/192

5-5 Convention entre l'UPS et le GIP FCIP, relative à la prise en compte d'étudiants en échec.	La convention de partenariat entre l'Université Paul Sabatier et le GIP FCIP (Formation Continue Insertion Professionnelle) est adoptée.	Division des Affaires Générales Agent comptable CEVU	2004/03/193
5-6 Convention entre l'UPS/Faculté de Médecine Purpan et l'INSERM, relative à un stage de formation de recherche à l'INSERM.	La convention cadre entre l'Université Paul Sabatier (Faculté de médecine) et l'INSERM relative au stage de formation à la recherche accompli au sein d'un laboratoire de l'INSERM par les étudiants de DCEM1 admis à l'école de l'INSERM est adoptée.	Division des Affaires Générales Agent comptable	2004/03/194
5-7 Adhésion de l'UPS à l'Association Internationale des Universités.	L'adhésion de l'UPS à l'Association Internationale des Universités est adoptée.	Division des Affaires Générales	2004/03/195
Point 6: Informations particulières 6-1 Motion STAPS	La motion est adoptée.	Cabinet Secrétaire Général STAPS	2004/03/202
Point 7: Personnels Enseignants 7-1 Indicateurs : .rattachement des enseignants du 2d degré à une section CNU, .gestion des moniteurs et des astronomes physiciens (CNU et service dû), .harmonisation de la méthode de calcul du service dû.	Le tableau du rattachement des enseignants du 2d degré à une section CNU est adopté. Le principe selon lequel les moniteurs ne doivent pas être comptabilisés dans le potentiel enseignant est adopté. Le principe selon lequel les astronomes physiciens doivent être comptabilisés dans le potentiel enseignant de leurs section CNU de rattachement est adopté.	Cabinet SG, SGA, Vice-Président du CA	2004/03/196-1 (annule et remplace la délibération n° 2004/03/196)
Point 8: Finances 8-1 DBM (sous réserve).	La DBM de report est adoptée.	Division du Budget	2004/03/197
8-6 Demandes d'aide financière émanant d'étudiants de 5ème année de la Faculté de Pharmacie	Les demandes d'aide financière émanant d'étudiants de 5ème année de la Faculté de Pharmacie sont adoptées.	Pharmacie DAFAG	2004/03/198
Point 9: Recherche 9-1 Liste des contrats de recherche du 1er août au 31 décembre 2003.	La liste des contrats de recherche du 1er août au 31 décembre 2003 est adoptée.	DRRE	2004/03/199
9-2 Fond Social Européen	Le principe de demander au Fond Social Européen le financement de cinquante allocations de recherche est adopté.	Cabinet SG DRRE	2004/03/200
Point 10: Action Sociale 10-1 Prestations sociales pour 2004 - Proposition du nouveau mode de calcul de l'aide. Mise à jour du taux des prestations sociales 2004 (taux et dispositif).	Le nouveau mode de calcul de l'aide du SCAS pour les prestations sociales 2004 est adopté.	SCAS	2004/03/201